



Falsification signature sur prêt conso

Par **pasnat**, le **14/07/2010** à **15:50**

Bonjour,
Si il n'y a pas de Falsification de signature sur prêt conso ou autre
Mais tous simplement une signature inventée
Pourquoi se retourner systématiquement contre la personne qui a fait cette signature et non pas sur les maisons de crédit qui accorde des crédits sans vérification de la signature alors qu'ils demandent des pièces justificatives comme pièce d'identité
Et comment une même maison de crédit peut t'elle accorder jusqu'à 6 prêts aux même emprunteur en sachant qu'il dépasse le seuil de capacité d'emprunt par rapport à son revenu
On accuse toujours les emprunteur mais il faudrait un peu se pencher sur les maisons de crédit qui accorde trop facilement des emprunts à des personnes qui ne peuvent même pas les rembourser
Qu'est-ce qu'on peut faire dans des cas comme ça merci